

Assemblée Générale des Maires de Meurthe-et-Moselle
samedi 20 octobre 2018

Question de l'association départementale des maires

Les dossiers pour un financement DSIL 2018 ont dû être adressés pour le 30 avril. L'information étant envoyée le 11 avril par mail, peut-il y avoir une anticipation plus grande en 2019 ?

Réponse de M. le Préfet :

Madame la Présidente,

Pour pouvoir lancer valablement l'appel à projets DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2018, il était indispensable que les instructions ministérielles de programmation DSIL de l'année, comportant en particulier les catégories éligibles, soient publiées. Il convenait également que le préfet de région, qui est l'ordonnateur des crédits, ait déterminé ses priorités et fixé la répartition des enveloppes financières (grandes priorités d'investissement, contrats de ruralité, auxquelles se sont ajoutées coeur de ville).

L'année 2018 a constitué une année de mise en place de la pérennisation de la DSIL ce qui nécessitait ce cadrage national de la dotation qui est désormais réalisé.

Les délais très contraints qui vous ont été imposés en 2018 n'auront pas à se répéter en 2019.

Je suis bien conscient de la difficulté qui a pu être la vôtre, de constituer des dossiers dans un délai aussi court, que j'avais d'ailleurs un peu prolongé à la lecture des réactions de certains d'entre vous, et je veillerai à ce que cette situation ne se renouvelle pas en 2019.

Mes services auront pour instruction de lancer l'appel à projets dès le début de l'année 2019, à charge pour les collectivités d'être réactives et de veiller à proposer des projets structurants s'inscrivant autant que possible dans le grand plan d'investissement (en particulier transition énergétique, mobilité...) qui sont les domaines prioritaires sélectionnés.